



PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2017-2018-2019 ET BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2017

Mesdames et Messieurs,

Au nom du conseil municipal, il me fait plaisir de vous présenter ce soir le Plan triennal d'immobilisations (PTI), le budget de fonctionnement ainsi que les conséquences fiscales de celui-ci. Ce budget reprend les mêmes orientations que notre conseil a suivi depuis trois ans et que monsieur le maire a rappelé, il y a quelques minutes : préservation de nos actifs, maintien d'une offre de services de qualité accessibles à tous, et minimisation, le plus possible, de l'augmentation du fardeau fiscal.

Cependant, en regard de cette dernière orientation, ce budget et ses impacts fiscaux doivent composer avec l'entrée en vigueur, en 2017, d'un nouveau rôle triennal d'évaluation foncière. Ce dernier, tel que je l'écrivais dans « L'Entre-Guillemets » de novembre, fait état d'une augmentation moyenne des valeurs de l'ordre de 5,9 %. Cette hausse est ce qu'elle est : *une moyenne*. Elle cache donc, en réalité, des variations de valeurs supérieures à cette moyenne et ce, tant à la baisse qu'à la hausse, pour plus de 70 % des contribuables.

De plus, notre rôle foncier est, à toutes fins utiles, composé essentiellement de propriétés résidentielles, limitant sérieusement les possibilités de réallocation fiscale entre les classes d'immeubles. Les outils que la *Loi sur la fiscalité municipale* met à notre disposition pour répartir entre tous nos dépenses sont à la fois très contraignants et limités. Cela implique que même si le conseil a réussi à rencontrer son objectif de restreindre le plus possible la hausse moyenne, plusieurs d'entre nous devront composer avec des hausses importantes de leur compte de taxes. Ce constat m'amène à rappeler à tous que pour les années à venir, la meilleure façon de minimiser ces impacts est de continuer à accueillir des projets immobiliers. La stagnation de notre croissance foncière impliquera forcément une augmentation continue de notre fardeau fiscal.

Sur une autre note, tant ce PTI que le budget de fonctionnement se veulent sans surprise et sans fla-fla.

En regard de nos immobilisations, la réalisation du projet de remplacement du poste principal de pompage sera la dernière étape majeure d'une démarche entreprise il y a douze ans, soit de procéder à la mise aux normes de nos réseaux d'aqueduc et d'eaux usées. Il va de soi, cependant, que nous devons procéder à leur entretien continu sinon nos enfants hériteront de la même problématique.

Pour ce qui est du budget de fonctionnement, vous verrez ci-après qu'il est la suite logique et sans surprise des dernières années. Il est une consolidation de nos services les plus courants et essentiels à notre collectivité. Il représente aussi la réalité de l'endettement que nous avons dû consentir pour remettre en état nos réseaux d'aqueduc, d'eaux usées, d'infrastructures routières et de terrains de jeux.

PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2017-2019

Le PTI 2017-2019 est le plus dépouillé que j'ai eu la responsabilité de vous présenter depuis 11 ans. Il ne contient que deux projets majeurs soit, en 2017, la construction / remplacement total de la station principale de pompage de notre réseau d'eaux usées pour un peu plus de 4,0 M\$ et, en 2018, le remplacement de notre salle communautaire pour 1,4 M\$.

Pour le premier projet, soit la station principale de pompage, celui-ci, quoique essentiel pour s'assurer qu'à long terme nos eaux usées ne se déversent pas dans le lac St-Joseph advenant la défaillance du poste actuel, ne sera réalisé que si, et seulement si une aide financière nous est accordée par le biais des programmes d'infrastructures des paliers supérieurs de gouvernement. À ce jour, nous avons de sérieux espoirs que ce soit le cas.

Pour le deuxième, aucun programme d'aide financière n'existe. C'est pourquoi la réalisation de ce projet sera précédée d'une consultation publique la plus élargie qui soit sur ce projet. Il appartient aux Fossambageois de décider de la pertinence ou non de sa réalisation.

Pour 2017, six autres projets ou programmes sont identifiés :

- Le remplacement d'un débitmètre au Domaine de la Rivière-aux-Pins (DRAP) afin d'être capable de mieux détecter les fuites sur notre réseau d'aqueduc (42 257 \$);
- La poursuite de notre programme de réfection de nos chaussées (200 000 \$);
- L'amélioration du chemin du Sommet par l'aménagement d'un espace de virée à son extrémité ainsi que la réfection d'une section du chemin (fossés, surface de roulement : 104 988 \$);
- La réfection partielle de la piste multifonctionnelle dans le secteur Gingras, de la rue des Étangs à la rue de l'Anse-Bellevue (156 800 \$);
- La réfection d'éléments structuraux de l'hôtel de ville (toiture et parement extérieur : 101 900 \$);
- L'ajout d'une mezzanine à notre garage de véhicules afin d'accroître les capacités d'entreposage des équipements saisonniers (12 600 \$).

Pour 2018, outre le projet relatif à notre salle communautaire, trois projets / programmes sont identifiés, soit :

- Le programme de réfection de pavage (200 000 \$);
- L'aménagement d'un entrepôt supplémentaire pour les travaux publics (57 743 \$);
- L'initiation des travaux pour mettre en valeur les terrains écosensibles de la pointe-aux-Bleuets (25 000 \$).

Pour 2019, le seul programme qui est inscrit est celui de la poursuite de la réfection de nos chaussées (200 000 \$). Cependant, il y aura lieu, pour le conseil en poste, de réfléchir à la mise en place d'un programme similaire pour nos réseaux d'aqueduc et d'égout afin de ne pas perdre les sacrifices consentis depuis 12 ans.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2017

Dépenses

Le budget 2017 que je vous présente ce soir, tout comme ceux des trois dernières années, vise à offrir des services de qualité, tout en minimisant le plus possible l'impact fiscal de cette offre de services.

Par les années passées, je vous présentais l'évolution de nos dépenses par grandes fonctions budgétaires. En 2016, je vous ai soumis celles-ci en fonction des « clientèles desservies ». Compte tenu du peu de changements, je reviens cette année à une présentation plus traditionnelle.

En 2017, le budget de fonctionnement s'élèvera à 6 084 242 \$, soit une hausse de 382 393 \$ ou 7 % par rapport à 2016 qui est de 5 701 849 \$. Cette hausse provient essentiellement de quatre postes budgétaires soit, par ordre d'importance, des frais de financement de la dette à long terme (206 664 \$), des dépenses relatives à l'entretien de notre réseau routier (50 933 \$), à la protection contre les incendies et service de premiers répondants (27 939 \$) et au non-recours au surplus accumulé pour boucler le budget (100 600 \$).

La fonction « **Administration générale** » regroupe les dépenses reliées à la gestion politique et administrative de la municipalité de même que diverses fonctions administratives telles que le greffe, la trésorerie, la gestion des ressources humaines, la cour municipale, l'évaluation foncière et les communications avec les citoyens. En 2017, cette fonction représentera des dépenses de 1 099 902 \$, en hausse de 2 864 \$ (2/10 de 1 %) par rapport à 2016. Cette stabilité comprend cependant certaines réaffectations entre les activités afin de tenir compte des dépenses relatives à la tenue d'élections en novembre 2017 (18 000 \$), la hausse des coûts de publication de « L'Entre-Guillemets » (12 000 \$). En contrepartie, nous pouvons enregistrer une baisse des coûts relatifs à l'évaluation foncière (- 12 600 \$). Quant à elle, la masse salariale demeurera la même, tant pour cette fonction que pour l'ensemble des autres fonctions, compte tenu de départs à la retraite et

d'une gestion plus détaillée des avantages sociaux rendue possible par les changements de logiciels comptables effectués à la fin de 2015.

La fonction « **Sécurité publique** » regroupe les activités reliées à la police, à la protection contre l'incendie, à la sécurité civile, incluant le service de premiers répondants. En 2017, cette fonction comportera des dépenses de 538 590 \$, soit une hausse de 27 939 \$ ou 5,5 %, essentiellement dues à la protection contre l'incendie (17 210 \$) et au service de premiers répondants (10 362 \$).

La fonction « **Transport** » regroupe la voirie (l'entretien de nos routes), l'enlèvement de la neige, l'éclairage public, la circulation (lignage de rues et signalisation routière) et le transport collectif (adapté et en commun). Cette fonction représentera des dépenses de 1 108 676 \$, soit une hausse de 50 933 \$ (4,8 %). Celle-ci est due principalement à une augmentation des sommes consacrées à l'entretien et à la réfection de nos rues (64 700 \$). Vous admettrez avec moi que ces dépenses sont amplement justifiées et essentielles.

En contrepartie, la réalisation en 2016 du projet de remplacement de l'éclairage de rues par des lampes à DEL permet de réduire les coûts d'entretien et d'électricité de cette activité (-14 400 \$).

La fonction « **Hygiène du milieu** » regroupe les activités relatives à la production et à la distribution de l'eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées, la collecte et le traitement des matières résiduelles (déchets, matières recyclables), la protection des cours d'eau et de l'environnement. En 2017, cette fonction impliquera des dépenses directes de 678 502 \$, en baisse de 43 845 \$ ou - 6,1 %. Cette diminution comprend, d'une part, la non-budgétisation de la rémunération d'un poste devenu vacant (39 000 \$) et, d'autre part, la diminution de nos quotes-parts pour la cueillette et la disposition des déchets domestiques (- 3 500 \$), cette dernière étant partiellement contrecarrée par une hausse des coûts liés aux matières recyclables (2 600 \$).

La fonction « **Aménagement, urbanisme et développement économique** » regroupe les activités relatives à l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du zonage, à la promotion et au développement économique et à la rénovation urbaine. En 2017, cette fonction représentera des dépenses de 355 882 \$, en hausse de 2 777 \$ par rapport à 2016. Cette faible hausse comprend, cependant, une augmentation de près de 32 % soit 12 400 \$ de nos quotes-parts à la MRC et à la CMQ en matière de développement industriel et commercial avec, en contrepartie, une baisse du budget MRC pour la culture (- 9 200 \$).

La fonction « **Loisirs et culture** » englobe les activités relatives à nos installations communautaires, patinoires, plages et marinas, parcs et terrains de jeux, bibliothèque, ainsi que les programmes d'aide aux activités sportives et organismes bénévoles. En 2017, nous accroîtrons légèrement les sommes consacrées à cette fonction, portant celle-ci à 704 018 \$, en hausse de 8 005 \$ (1,1 %) par rapport à cette année. L'entretien adéquat de nos installations (terrains de jeux, parcs, plages, aménagements urbains), le remplacement des équipements devenus désuets et l'acquisition d'équipements supplémentaires (bacs, bancs, matériel sportif, etc.) requièrent ces dépenses.

Je suis heureux d'annoncer que le conseil maintiendra les subventions aux différents organismes bénévoles communautaires et de loisirs et bonifiera, de 300 \$ à 350 \$, la contribution par enfant inscrit à temps plein à la Corporation nautique de Fossambault (CNF) et à au Club nautique du Lac St-Joseph (CNLSJ). De plus, la Ville supportera les familles ayant des enfants participant à des activités de soccer par l'entremise de son programme intermunicipal. De plus amples détails vous seront fournis par le biais d'un article spécifique de « L'Entre-Guillemets » de janvier.

La dernière fonction est celle du « **Service de la dette** ». Cette fonction regroupe les intérêts et autres frais reliés aux emprunts à long terme réalisés, au remboursement en capital de cette même dette ainsi qu'aux affectations inter-fonds. En 2017, cette fonction représentera des dépenses de 1 598 672 \$, soit 656 342 \$ pour les frais de financement et 942 330 \$ pour les remboursements en capital, excédents de fonctionnement et allocations aux fonds spécifiques. Ces dépenses représentent une hausse de 333 660 \$ par rapport au montant de 1 265 012 \$ du budget de 2016.

Deux éléments expliquent cette hausse. La première est reliée à une hausse de 206 664 \$ des frais de financement dont 192 900 \$ proviennent de la prise en compte pour une première année des frais d'intérêts reliés à un emprunt effectué en 2016, et 18 000 \$ de frais d'administration chargés par le gouvernement pour « superviser » le processus d'émission de nos titres d'emprunts. Le deuxième est le non-recours en 2017 au « surplus accumulé non affecté » pour neutraliser une partie de la hausse des dépenses. Cette action représente un écart de 100 000 \$.

Cela terminerait, en théorie, la présentation de nos dépenses, mais je souhaiterais vous présenter rapidement celles-ci sous un autre angle. Depuis près de 12 ans, la Ville a dû réaliser des dépenses importantes en regard de ses réseaux d'aqueduc, d'eaux usées, de routes et autres immeubles. Cela s'est traduit par un service de dette important qui représente plus de 26 % de notre budget. Mais ce chiffre est anonyme. Il n'indique pas réellement l'usage de ces fonds et pour quelles infrastructures ils ont servi. Le tableau ci-dessous se veut un premier pas dans une ventilation par fonction du service de la dette. Ce faisant, il permet de constater que nos dépenses consacrées à l'hygiène du milieu (eau potable et eaux usées) constituent le principal poste budgétaire de la municipalité, suivi de l'entretien de notre réseau routier. À eux deux, ils accaparent 47.5 % de nos ressources.

Fonction	2016	2017	%	Service de la dette répartition	2017 modifié*	%
Administration générale	1 097 038 \$	1 099 902 \$	18,1%		1 099 902 \$	18,1 %
Sécurité publique	510 651 \$	538 590 \$	8,9 %		538 590 \$	8,9 %
Transport	1 057 683 \$	1 108 676 \$	18,2 %	199 598 \$	1 308 274 \$	21,5 %
Hygiène du milieu Aménagement, urbanisme et développement	722 347 \$	678 502 \$	11,2 %	903 301 \$	1 581 803 \$	26,0 %
Loisirs et culture	353 105 \$	355 882 \$	5,8 %		355 882 \$	5,8 %
	696 013 \$	704 018 \$	11,6 %	61 477 \$	765 495 \$	12,6 %
	4 436 837 \$	4 485 570 \$	73,7 %	1 164 376 \$	5 649 946 \$	92,9 %
Frais de financement	449 678 \$	656 342 \$	10,8 %	(515 812 \$)	140 530 \$	2,3 %
Remboursement de la dette long terme	814 891 \$	825 263 \$	13,6 %	(648 564 \$)	176 699 \$	2,9 %
Affectations	443 \$	117 067 \$	1,9 %		117 067 \$	1,9 %
	1 265 012 \$	1 598 672 \$	26,3 %	(1 164 376 \$)	434 296 \$	7,1 %
	5 701 849 \$	6 084 242 \$		- \$	6 084 242 \$	

* 2017 modifié : Tient compte de la ventilation du service de la dette dans les différentes fonctions

Revenus

Nos revenus proviennent, à 92,7 %, des taxes foncières et des tarifications reliées à un immeuble. La différence provient soit des transferts gouvernementaux reliés aux programmes d'aide pour les infrastructures (2,8 %), soit des droits et autres services rendus aux citoyens (4,5 %). Cette « dépendance » face aux revenus fonciers laisse peu de marge de manœuvre pour faire face à toute hausse de dépenses. En effet, il est illusoire de croire que nos dépenses cesseront d'augmenter. Oui, elles peuvent ralentir, mais nos infrastructures continueront de requérir des réfections, nous aurons encore à desservir nos citoyens, et nos quotes-parts dans les ententes intermunicipales et organisations intermunicipales augmenteront. Fossambault-sur-le-Lac est condamné à continuer à croître, c'est-à-dire à accueillir de nouvelles constructions sur son territoire pour aider à diminuer ces hausses à venir.

D'autre part, comme mentionné plus tôt, notre rôle foncier est peu diversifié et est, à toutes fins utiles, constitué de propriétés résidentielles. Pour compliquer un peu plus les choses, la valeur de ces propriétés fluctue grandement selon les secteurs de la municipalité. Le nouveau rôle foncier triennal 2017-2019 illustre aisément cette problématique avec des variations de valeur importantes entre les secteurs et, également, intrasectoriels. Cela a pour conséquence de transférer un fardeau fiscal inapproprié sur ceux-ci, indépendamment des services municipaux reçus.

Depuis 2005, afin de contrer cette iniquité, nous avons entrepris de mettre en place graduellement des tarifications de services reliées non pas à la valeur de la propriété mais directement à celle-ci.

De plus, nous avons également visé à ce que ces tarifications reflètent entièrement le coût du service, mais en excluant le service de la dette rattaché à ce service.

Pour 2017, afin de minimiser les transferts fiscaux entre les différentes propriétés dus aux variations de valeur, nous introduisons une nouvelle tarification correspondant aux dépenses reliées à nos actions en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de développement économique. En contrepartie, le taux de la taxe foncière générale est diminué en proportion similaire.

Cette approche entraîne une baisse de 70 % à 66,4 % de la dépendance aux taxes foncières et une hausse de 22,5 % à 26,4 % des revenus provenant des tarifications à l'immeuble. Pour ce qui est des transferts gouvernementaux (2,8 %) et des services rendus et autres droits, amendes et revenus divers (4,5 %), ceux-ci ne varient pas significativement.

En 2017, les revenus provenant des taxes foncières s'élèveront à 4 036 059 \$, versus 3 991 042 \$ en 2016, soit une augmentation de 45 017\$. Les tarifications, tarifs et compensations pour services s'élèveront à 1 606 274 \$, soit une hausse de 320 664 \$ par rapport à 2016, dont 290 600 \$ proviendront de l'introduction de la tarification « urbanisme et développement ». Les transferts gouvernementaux procureront des revenus de 169 421 \$ et les divers services rendus, amendes, droits et intérêts une somme de 272 298 \$.

Taxation

Faire ce budget ne fut pas facile, notamment pour répartir équitablement l'accroissement de notre fardeau fiscal. Cela a donné lieu à un débat animé entre les membres du conseil, mais collectivement, nous avons réussi. Je suis donc heureux de vous annoncer qu'en 2017, le fardeau fiscal de la propriété moyenne n'augmentera que de **2,16 %**, soit 83,51 \$, et ce, alors que la valeur moyenne d'une propriété est passée de 291 082 \$ à 308 387 \$, une hausse de 5,95 %. Cette hausse provient des éléments suivants :

Taxes foncières	2017	2016	Écart
- Générale :	0.78690 \$	0.88857 \$	(0.1012 \$)
- Dette aqueduc :	0.03532 \$	0.00529 \$	0.0300 \$
- Dette eaux usées :	0.13197 \$	0.14163 \$	(0.0097 \$)
Taux global :	0.95419 \$	1.03548 \$	(0.08129 \$)
Tarifications	2017	2016	Écart
- Matières résiduelles :	115 \$	116 \$	(1 \$)
- Aqueduc :	217 \$	254 \$	(37 \$)
- Eaux usées :	201 \$	193 \$	8 \$
- Sécurité publique :	312 \$	295 \$	17 \$
- Urbanisme et dév. écon. :	168 \$	nil	168 \$
- Boues – fosses septiques :	57 \$	40 \$	17 \$

CONCLUSION

Serait-il possible, au cours des prochaines années, de diminuer ce fardeau fiscal? Oui, soit :

- En accueillant des projets immobiliers. Ceux-ci apportent plus en revenus que les coûts supplémentaires de services qu'ils requièrent. Cet apport bienvenu vient diminuer le fardeau fiscal de l'ensemble de la communauté;
- En diminuant ou éliminant certains services à la population.

En 2018, un nouveau conseil sera en place. Il lui appartiendra de poursuivre cette démarche.

Merci.

Jean Perron
Conseiller, district n° 5

Le 13 décembre 2016